

Arrêté des comptes 2024

Rapport de présentation

Conseil municipal
du 23 juin 2025

Hôtel de Ville



VILLE D'ECHIRROLLES

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	6
1-1 Résultats budgétaires 2024.....	7
1-2 La chaîne de l'Épargne.....	7
1-3 Synthèse des ratios réglementaires.....	9
2 – LES RECETTES DE GESTION.....	10
2-1 La fiscalité.....	12
2-1-1 La Fiscalité directe.....	12
2-1-2 La fiscalité indirecte.....	13
2-2 Les concours financiers.....	14
2-2-1 La dotation globale de Fonctionnement (DGF).....	15
2-2-2 Les compensations fiscales.....	16
2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).....	18
2-2-4 Les dotations de la Métropole.....	19
2-3 Les subventions et participations.....	19
2-4 Les recettes courantes de fonctionnement.....	20
2-5 Les atténuations de charges.....	21
3 – LES DÉPENSES DE GESTION.....	22
3-1 Les charges courantes des services.....	24
3-2 Les charges de personnel.....	25
3-3 Les charges de transfert.....	27
3-3-1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville.....	27
3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	28
3-3-3 Les subventions au tissu associatif.....	28
3-3-4 Les autres dépenses de transfert.....	29
4 – L'INVESTISSEMENT.....	30
4-1 Les dépenses d'équipement.....	31
4-2 Le financement des investissements.....	33
5 – L'ENDETTEMENT.....	36

INTRODUCTION

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget de la Ville comprend le budget principal uniquement. Le budget annexe du Centre Ville a été clôturé l'année dernière.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de Programmation Artistique et Culturelle, La Rampe et la Ponatière (RÉPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachés au budget principal de la Ville.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires. Les documents financiers et comptables de ces organismes sont à la disposition des membres du conseil municipal et du public.

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2024. Il traduit l'exécution du budget principal communal en recettes et en dépenses. La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à comparer les réalisations de crédits aux prévisions et aux réalisations des années antérieures, à dégager les résultats de clôture de l'exercice, à déterminer les restes à réaliser et l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre commune.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers. Elle inclut la présentation des résultats globaux de clôture du budget principal.

La deuxième partie du document présente le budget principal autour des quatre points suivants : les ressources de fonctionnement, les charges de fonctionnement, l'investissement, l'endettement.

Ce rapport n'explique que les recettes et dépenses réelles pour la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement et leurs financements pour la section d'investissement. Les mouvements financiers sont expliqués dans la rubrique dette. Les produits et charges exceptionnels intègrent des annulations, des remboursements et des régularisations comptables. Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses. Ils sont constitués : des dotations aux amortissements et aux provisions, des intégrations en immobilisations corporelles des frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation. Les cessions ont été sorties des mouvements d'ordre et sont identifiées en recettes d'investissement. Pour une vue exhaustive des données budgétaires, il convient de se reporter à la maquette budgétaire du compte administratif qui fait l'objet d'un document séparé.

La comparaison des données budgétaires de la Ville avec celles de la strate démographique des communes de 20 000 à 50 000 habitants extraites du site www.collectivites-locales.gouv.fr concerne la dernière année connue pour ces dernières.

Synthèse du compte administratif 2024

La construction du budget 2024 s'est effectuée une fois de plus dans un contexte d'incertitudes et de contraintes majeures.

D'une part, le phénomène d'inflation amorcé dès 2022 a généré des prévisions des charges à caractère général en forte hausse en 2023 du fait de son impact sur le coût des fluides et de certaines matières premières telles que les denrées alimentaires. Même si 2024 constate un ralentissement de l'inflation moyenne, certains achats connaissent une inflation encore marquée.

D'autre part, les mesures réglementaires et salariales décidées par l'État en 2023 (augmentation du SMIC, point d'indice de + 1,5 % ...) connaissent un effet en année pleine sur l'année 2024.

Enfin, la hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers a renchéri la charge de la dette pour les encours à taux variables et le recours aux nouveaux financements, même si la tendance est elle aussi à la stabilité voire la baisse.

Le compte administratif 2024 fait ressortir un niveau d'épargne brute de 7 933 486€. Ce niveau plutôt élevé comparativement aux années antérieures s'explique par deux raisons principales expliquées plus loin dans le rapport :

- des non-réalisations en dépenses de fonctionnement
- des recettes exceptionnelles de cessions et de remboursements

Ainsi, on constate que les recettes de gestion de la ville (62 355 258€) sont en progression de 5,58% par rapport à 2023. Comparées au BP, elles ont été réalisées à hauteur de 103,35%.

Les dépenses de gestion (53 669 977€) augmentent de 3,08% par rapport à 2023. Comparées au BP, elles ont été réalisées à hauteur de 96,64%.

L'épargne de gestion s'établit à 8 685 281€. Elle progresse de 24,23% soit en valeur absolue + 1 694 260€. Cette augmentation résulte d'une plus forte progression des recettes de gestion constatées comparativement à celle des dépenses de gestion,. En effet, les recettes de gestion ont été réalisées au-delà des 100 %, le taux de réalisation est moindre pour les dépenses de gestion notamment en ce qui concerne les charges à caractère général et les dépenses de personnel.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement sont constatées à hauteur de 7 568 167€. Pour les financer partiellement, la ville a eu recours à l'emprunt seulement à hauteur de 1 000 000€ en raison notamment de l'épargne nette supplémentaire générée, ce qui permet in fine à la ville de poursuivre son désendettement de plus de 2,5M€.

Dès lors, la ville affiche des ratios financiers au 31/12/2024 satisfaisant concernant sa capacité de désendettement qui se situe désormais juste en dessous des 4 années et confirme ainsi sa capacité renouvelée à investir pour les années à venir.

Synthèse des résultats 2024

L'arrêté des comptes 2024 se caractérise par un résultat global de clôture de 2 717 127,09 € après prise en compte des restes à réaliser 2024.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 8 901 792,87 € constitué du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 3 711 208,78 € constitué du solde des recettes et des dépenses d'investissement.

Le résultat global de clôture (2 717 127,09 €) est constitué du cumul des résultats de fonctionnement et d'investissement (5 190 584,09 €) et du résultat des restes à réaliser (- 2 473 457€).

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2024	CA 2024	Libellé	
Charges à caractère général	9 726 260	33 240 205	Impôts directs et indirects	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	31 955 954	15 277 100	Reversement Métropole (AC et DSC) et FNGIR	
Subventions et participations intercommunales	11 987 668	8 719 427	Dotations/Subventions	
Atténuations de produits	95	2 622 206	Produits des services	
		2 326 520	Autres produits gestion courante	
		169 800	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	53 669 977	62 355 258	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	1 058 639	69 548	Produits financiers dont dette récupérable Métro	
Charges exceptionnelles	19 630	281 847	Produits exceptionnels	
Mouvements d'ordre	1 727 535	2 410 348	Reprise du résultat de fonctionnement 2023	
		260 573	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 475 781	65 377 574	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	

Résultat de Fonctionnement 8 901 792,87

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2024	CA 2024	Libellé	
Créations	1 635 201	921 571	FCTVA et reversement TA Métropole	INVESTISSEMENT
<i>Acquisitions nouvelles</i>	195 048	4 156 676	Excédent de fonctionnement capitalisé	
<i>Develop. patrimoine et espaces publics</i>	1 440 153			
Maintien d'actif	5 442 302	946 216	Subventions co-financeurs	
<i>Acquisitions renouvellement</i>	827 797	2 787 249	Emprunts avec remboursement temporaire (CACIB)	
<i>Modernisation ou mise en conformité</i>	207 268	1 000 000	Nouvel emprunt 2024	
<i>Réhabilitation</i>	4 407 237	200	Caution	
Autres	480 321	1 111 837	Capital dette récupérable Métropole	
Hors nouvelle classification – RAR	10 343			
Total général dépenses d'équipement	7 568 167			
Remboursement TA	65 000	33 445	Autres recettes sur immo.	
Remboursement capital des emprunts	3 589 927	24 921	Cessions	
Titres de participation (AFL)	31 300			
Opérations sous mandat	16 576			
Reprise du résultat d'investissement 2023	4 864 396			
Mouvements d'ordre	3 329 522	4 771 563	Mouvements d'ordre	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 464 888	15 753 679	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

Résultat d'Investissement -3 711 208,78

Résultat global de clôture 5 190 584,09

Résultat des restes à réaliser 2023 -2 473 457,00

Résultat global de clôture après RAR 2023 2 717 127,09

1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1-1 Résultats budgétaires 2024

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Résultat global de l'exercice précédent											
Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent	3 239 091	3 187 219	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	7 091 232	8 458 401	6 061 637	6 567 025	A
Solde d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	291 075	1 679 055	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	-789 261	-3 553 470	-2 840 689	-4 864 396	B
Résultat global de clôture de l'exercice n-1	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	6 301 971	4 904 931	3 220 948	1 702 628	C=A+B
Excédent de fonctionnement reporté											
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	970 341	30 072	758 145	1 478 021	1 704 706	4 934 685	3 701 247	5 882 508	4 041 509	4 156 676	D
Résultat global de l'exercice											
Résultat de fonctionnement de l'exercice	734 772	325 587	1 780 709	2 891 570	3 701 468	4 110 308	5 068 417	3 485 743	4 546 897	6 491 445	E
Résultat d'investissement de l'exercice	1 248 699	107 423	-2 939 721	166 359	-457 574	655 198	-2 764 209	712 781	-2 023 707	1 153 187	F
Résultat global de l'exercice	1 983 471	433 010	-1 159 012	3 057 928	3 243 894	4 765 506	2 304 208	4 198 524	2 523 190	7 644 632	G = E+F
Transfert ou intégration de résultats (op. d'ordre non budgétaire)											
Section de fonctionnement	183 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	H
Section d'investissement	139 281	0	0	0	0	0	0	0	0	0	I
Résultat global de clôture											
Résultat global de clôture en fonctionnement	3 187 220	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	7 091 232	8 458 401	6 061 637	6 567 025	8 901 793	J = E+A-D+H
Résultat global de clôture en investissement	1 679 054	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	-789 261	-3 553 470	-2 840 689	-4 864 396	-3 711 209	K = B+F +I
Résultat global de clôture	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	6 301 971	4 904 931	3 220 948	1 702 628	5 190 584	L =J+K

Le solde des recettes et des dépenses constitue le résultat global de clôture qui intègre les résultats antérieurs. L'arrêté des comptes 2024 présente un résultat global de clôture de 5 190 584 € en forte hausse par rapport à 2023 (1 702 628€).

Après couverture des restes à réaliser (- 2 473 457 €) le résultat global de clôture s'élève à 2 717 127 € en très légère hausse (contre 2 410 348€ en 2023). L'explication vient essentiellement de la différence du solde des restes à réaliser entre les 2 années.

1-2 La chaîne de l'Épargne

A la différence de l'analyse des résultats, l'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice du compte administratif. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

Les recettes de gestion de la ville (62 355 258€) sont en progression de 5,58 % par rapport à 2023. Comparées au BP, elles ont été réalisées à hauteur de 103,35%.

Les dépenses de gestion (53 669 977 €) augmentent de 3,08% par rapport à 2023. Comparées au BP, elles ont été réalisées à hauteur de 96,64%.

L'épargne de gestion (8 685 281 €) augmente de 24% soit en valeur absolue 1 694 260€. Cette augmentation résulte d'une plus forte progression des recettes de gestion constatées comparativement à celle des dépenses de gestion. En effet, si les recettes de gestion ont été réalisées au-delà des prévisions (taux de 103,35%), du fait principalement de recettes exceptionnelles afin de corriger les factures d'EDF (pour 1 069 913€) concernant des provisions faites en 2022, le taux de réalisation est bien moindre pour les dépenses de gestion (96,64%) notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel (plus de 1,9M€ de dépenses non constatées). En l'absence de ces deux facteurs, l'épargne de gestion 2024 se serait située à un niveau proche de celui de 2023 à hauteur de 6,2M€.

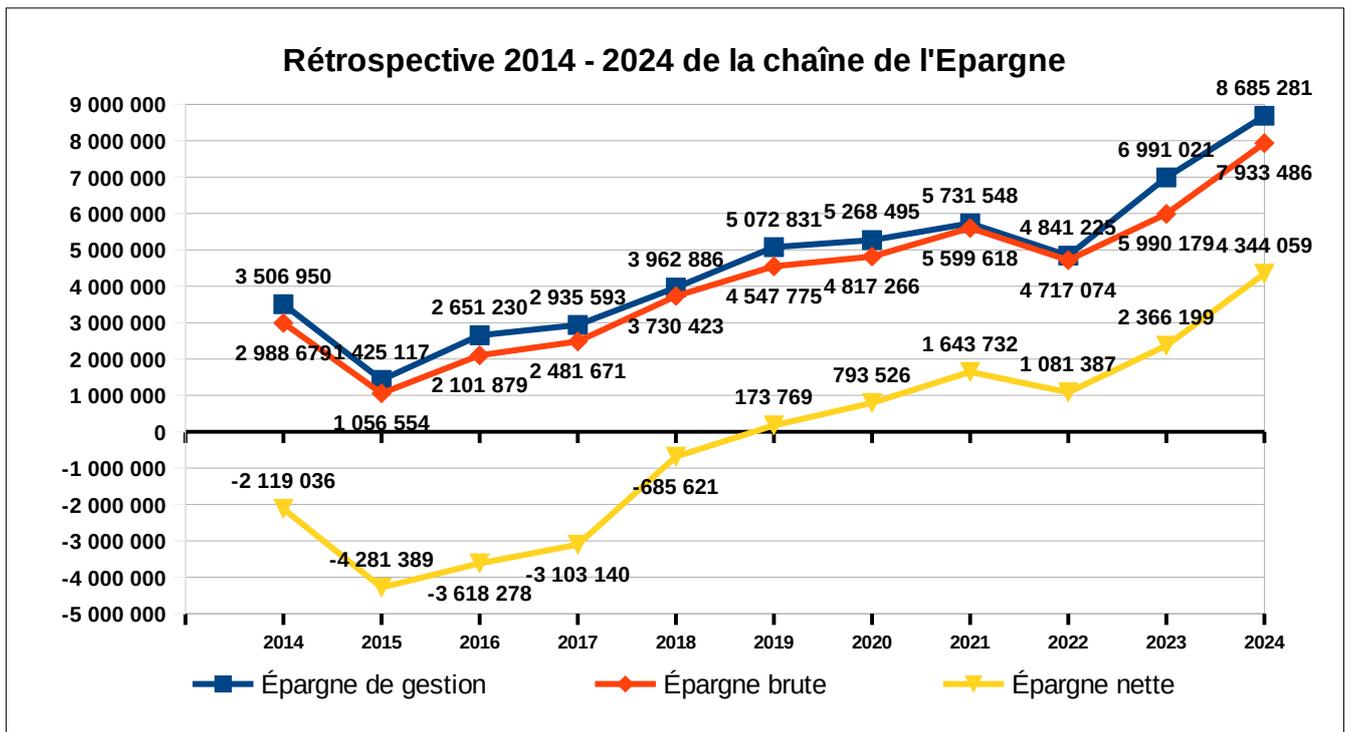
L'épargne brute (7 933 486€) augmente de 32,44 % soit en valeur absolue + 1 943 308 € par rapport à 2023. L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion, les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels hors cessions d'immobilisations.

L'épargne nette (4 344 059 €) augmente de 1 976 861€ par rapport à 2023. Pour mémoire, elle était négative jusqu'en 2018 (-685 621€). En 2019, elle est positive de +173 769 €, +793 526 € en 2020 et

+1 643 732 € en 2021 (=année atypique post-covid), + 1 081 387€ en 2022 et 2 366 199€ en 2023. L'épargne nette est un indicateur de la capacité d'investissement de la commune une fois la prise en compte du remboursement de ses emprunts. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement. Cette progression sur la durée confirme que la stratégie financière conduite est probante en termes de rétablissement des niveaux d'épargne et de désendettement. Concernant 2024, le niveau de 2M€ découle du montant de l'épargne de gestion à un niveau « historiquement » élevé pour les raisons précédemment citées.

Rétrospective de la chaîne des épargnes 2016-2024

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes de gestion (A)	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 331 910	53 155 869	53 710 397	54 700 193	59 058 521	62 355 258
Dépenses de gestion (B)	49 696 604	49 891 338	49 040 048	48 259 079	47 887 375	47 978 849	49 858 968	52 067 500	53 669 977
Épargne de gestion (C=A-B)	2 651 230	2 935 593	3 962 886	5 072 831	5 268 495	5 731 548	4 841 225	6 991 021	8 685 281
Intérêts de la dette (D)	977 065	843 929	754 025	707 757	636 721	559 303	549 989	1 046 533	1 058 639
Résultat exceptionnel (E)	427 714	390 008	521 563	182 701	185 492	427 373	425 839	45 690	306 844
Épargne brute (G=C-D+E)	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775	4 817 266	5 599 618	4 717 074	5 990 179	7 933 486
Capital de la dette hors cautions (I)	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 374 006	4 023 740	3 955 886	3 635 687	3 622 980	3 589 427
Épargne nette (J=G-I)	-3 618 278	-3 103 140	-685 621	173 769	793 526	1 643 732	1 081 387	2 366 199	4 344 059



1-3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	Ratios de la strate (2023)	2023	2024
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 348 €	1 419 €	1 463 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	777 €	799 €	840 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 562 €	1 605 €	1 676 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	367 €	156 €	184 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	990 €	929 €	859 €
6	Dotations Globales de Fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	200 €	142 €	150 €
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel (7) / dépenses réelles de fonctionnement</i>	60,50%	58,01%	58,37%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	92,90%	94,48%	92,55%
9	Taux d'investissement (9) <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	23,50%	9,74%	11,00%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	63,30%	57,90%	51,26%

Population DGF : 37 427 (2023) , 37 425 (2024) chiffres issus des fiches DGF.

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.

2 - Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).

3 - Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.

4 - Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).

5 - L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.

6 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

7 - Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

8 – Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

9 – Effort d'équipement de la collectivité hors restes à réaliser.

10 – Mesure la charge de la dette d'une collectivité.

2 – LES RECETTES DE GESTION

Les recettes de gestion s'élèvent à 62 355 258 € en progression de 3 296 737 € par rapport à l'exercice 2023 soit +5,58%. Comparées au BP, elles ont été réalisées à hauteur de 103,35%.

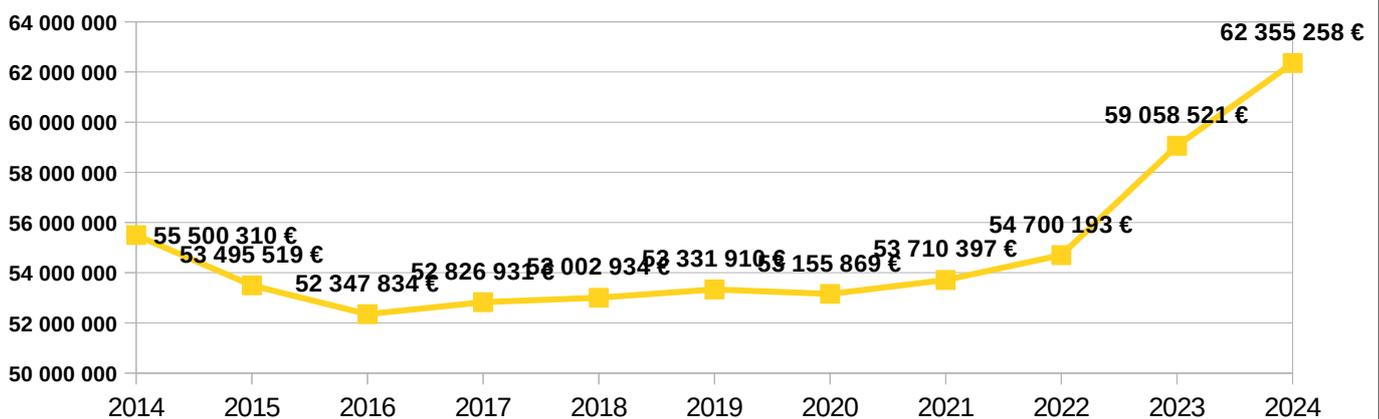
Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

En €	CA 2023	BP 2024	CA 2024	% évolution CA24 / CA23
Fiscalité directe et indirecte	31 943 426	33 016 000	33 240 205	4,06%
Reversement Métropole et FN	15 277 100	15 277 000	15 277 100	
Dotations/Subventions	8 068 417	8 378 492	8 719 427	8,07%
Produits des services	2 517 371	2 457 590	2 622 206	4,16%
Autres produits de gestion	1 009 355	962 650	2 326 520	130,50%
Atténuations de charges	242 852	240 000	169 800	-30,08%
Total	59 058 521	60 331 732	62 355 258	5,58%

Les recettes de gestion sur la période 2014-2024 connaissent des évolutions contrastées. Elles sont en diminution de 2014 à 2016 du fait de la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics sur les dotations versées par l'État sur la période 2014/2017.

Entre 2017 et 2022, les recettes de gestion progressent chaque année hormis en 2020 avec principalement des recettes tarifaires dues aux répercussions de la crise sanitaire de la Covid-19. Cette progression concerne principalement les recettes fiscales et résulte de la revalorisation forfaitaire des bases liée à l'inflation et d'un dynamisme modéré des bases sans augmentation des taux communaux de fiscalité jusqu'en 2023. En 2024, on peut noter des recettes exceptionnelles dans les produits de gestion courante pour corriger des factures EDF qui avaient été provisionné sur 2022. Cette recette s'élève à 1 069 913€. Sans cette recette exceptionnelle qui a donc dégradé le CA 2022, les recettes de gestion de l'année auraient été de 61 285 345€ soit une progression de 3,7 %.

Evolution des Recettes de gestion de 2014 à 2024



2-1 La fiscalité

Le produit de la fiscalité perçu en 2024 s'élève à 33 240 205€. L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe pour 31 540 025€ (rôles supplémentaires compris) et la fiscalité indirecte pour 1 700 180€.

En €	CA 2023	CA 2024
Fiscalité directe	29 899 963	31 540 025
<i>Produit fiscal</i>	29 885 165	31 410 625
<i>Rôles supplémentaires</i>	14 798	129 400
Fiscalité indirecte	2 043 463	1 700 180
TOTAL FISCALITE	31 943 426	33 240 205

2-1-1 La Fiscalité directe

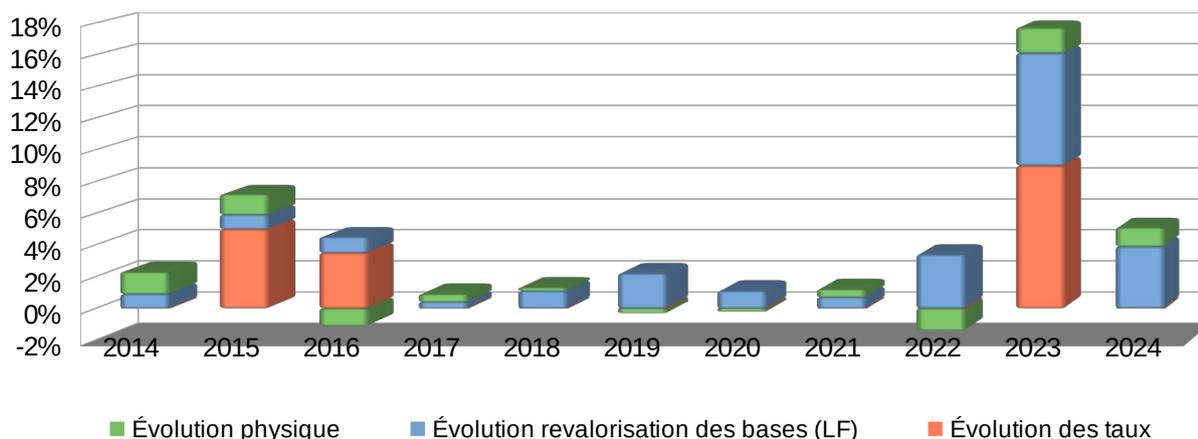
Le produit de la fiscalité directe locale de la commune s'élève à 31 410 625€, hors rôles supplémentaires, en hausse de 5,10% par rapport à 2023. Cette variation s'explique par la revalorisation forfaitaire des bases de 3,9 %, par le constat d'une évolution physique globale des bases en hausse de 1,2% (notamment grâce à l'intégration de rôles complémentaires en décembre). Rappelons qu'il n'y a pas eu de hausse des taux de fiscalité en 2024.

En €	CA 2023	CA 2024	% évolution CA24 / CA23
THRS (art.73111) + majoration	309 896	394 248	27,2%
Taxe Foncière (art.73111)	29 427 123	30 879 119	4,9%
<i>Part ménage</i>	19 744 231	20 799 818	
<i>Part économique – Locaux commerciaux</i>	8 739 633	9 141 654	
<i>Part économique – Bâtiments et terrains industriels</i>	886 050	937 647	
<i>Lissage</i>	57 209	0	
Foncier non bâti (art.73111)	48 342	46 600	-3,6%
Total produit fiscal(hors rôles supp. Et compl)	29 785 361	31 319 967	5,2%
Rôles complémentaires (art.73111)	99 804	90 658	
Total produit fiscal	29 885 165	31 410 625	5,1%
Rôles supplémentaires (art.73118)	14 798	129 400	

L'analyse rétrospective de la fiscalité retracée ci-dessous sur la période de 2014 à 2024 met en évidence que 2024 constitue une année forte en matière d'évolution des bases :

- D'une part, la revalorisation forfaitaire des bases d'habitations et de locaux industriels appliquée par l'État a été de 3,9 % et découle directement du haut niveau d'inflation constaté. Même si cette évolution est moins élevée que 2023 (7,1%), rappelons que depuis 2014, la tendance annuelle se situait plutôt aux alentours de 1 %.
- D'autre part, l'évolution physique des bases :
 - des locaux d'habitations a été de 1,41 % ce qui tranche avec la période passée avec des niveaux négatifs ou au mieux de +0,5 % ; 1,3 % avait été constaté en 2015.
 - de locaux industriels a été de 0,34 %.
 - de locaux commerciaux a été de 3,92 %

Evolution 2014-2024 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Évolution des taux	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	0,9%	1,0%	0,4%	1,1%	2,2%	1,1%	0,7%	3,4%	7,1%	3,9%
Évolution physique globale	1,3%	-1,1%	0,5%	0,2%	-0,3%	-0,2%	0,5%	-1,4%	1,6%	1,2%

Par ailleurs, il convient de rappeler que par comparaison aux principales communes métropolitaines, les bases nettes de foncier bâti sont moins productives sur le territoire échirollois ce qui historiquement explique des niveaux de taux d'imposition plus élevés pour financer les politiques publiques municipales.

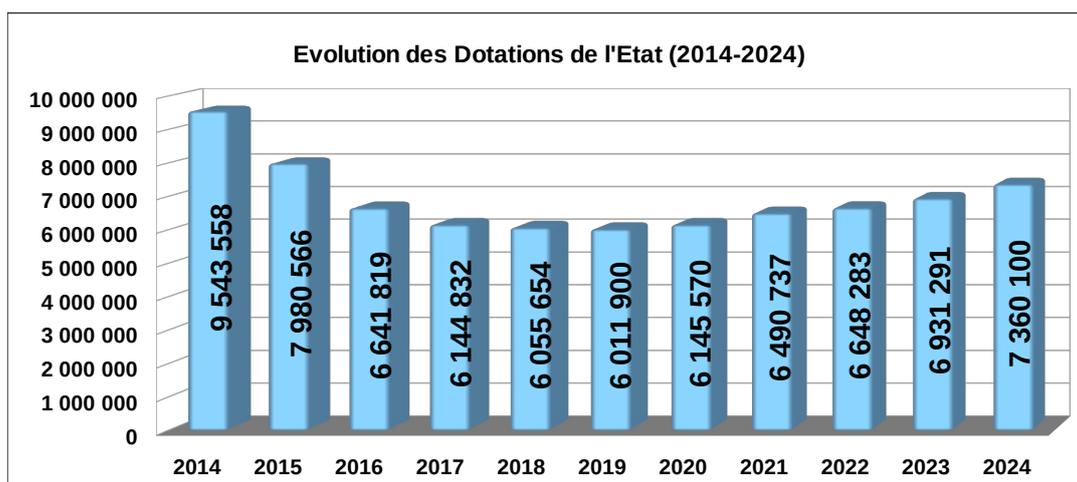
2-1-2 La fiscalité indirecte

En 2024, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à 1 700 180€, en forte diminution de 17 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique exclusivement par une baisse du produit des droits de mutation pour la deuxième année consécutive. Cette baisse s'élève à plus de 228 000€ et reflète les pertes subies par les collectivités sur l'ensemble du territoire national suite à la baisse des transactions et des valeurs du marché immobilier.

Produit des impôts indirects en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	623 148	753 359	1 099 624	717 046	1 031 021	866 554	1 191 080	1 139 998	869 325	640 745
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	507 044	529 378	535 606	535 471	523 216	524 002	506 650	526 475	695 550	580 408
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	239 990	216 948	413 362	550 125	607 138	503 329	469 307	404 726	387 272	393 037
Autres – droits de place, droits de stationnement, ...	49 702	54 631	55 529	63 778	80 594	52 427	91 905	92 191	91 317	85 991
Total	1 419 884	1 554 316	2 104 121	1 866 419	2 241 969	1 946 312	2 258 942	2 163 390	2 043 463	1 700 180
% Évolution	-20,64%	9,47%	35,37%	-11,30%	20,12%	-13,19%	16,06%	-4,23%	-5,54%	-16,80%

2-2 Les concours financiers

Pour rappel, globalement la ville d'Échirolles a perdu 5,1 M€ de dotations sur la période 2011 / 2020. La période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité qui a subi une baisse brutale et très importante de ses dotations suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public.



En 2021, l'État a abandonné sa stratégie de désendettement inscrite initialement dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Pour mémoire, cet objectif prenait appui sur une trajectoire de réduction du déficit budgétaire de l'État et utilisait le levier de la baisse des concours financiers aux collectivités locales. A compter de 2021, L'État cible ses efforts de redistribution verticale en abondant nationalement les enveloppes de péréquation ce qui permet une évolution plus favorable de la DGF pour la ville d'Échirolles, notamment avec l'abondement de la DSU.

Les dotations de l'État 2024, pour la Ville, représentent 7 360 100€ en progression de +428 809 € par rapport à 2023 soit +6,2%.

L'augmentation constatée de +4,3 % s'explique par l'augmentation de la DGF tel qu'évoqué ci-dessus et la progression du produit des compensations fiscales (constat posé depuis 2021), ainsi que l'éligibilité de nouveau depuis cette année, à la Dotation Nationale de Péréquation.

Les différents concours financiers sont détaillés dans les pages suivantes :

Concours financiers En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation globale de fonctionnement (État)	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	5 074 208	5 119 905	5 128 219	5 328 769	5 629 288
Dotation Nationale de Péréquation	163 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 948
Compensations fiscales (État)	949 749	880 806	823 283	767 382	743 073	777 062	812 483	1 147 658	1 325 454	1 430 763	1 521 732
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Conseil Départemental)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523	142 818	114 254	91 403	73 122
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910	96 823	80 356	80 356	80 356	80 356	60 010
Total concours financiers	9 543 558	7 980 566	6 641 819	6 144 832	6 055 654	6 011 900	6 145 570	6 490 737	6 648 283	6 931 291	7 360 100
Évolution en %	-7,0%	-16,4%	-16,8%	-7,5%	-1,5%	-0,7%	2,2%	5,6%	2,4%	4,3%	6,2%

Les différents concours financiers sont détaillés dans les pages suivantes.

2-2-1 La dotation globale de Fonctionnement (DGF)

Elle comprend :

La dotation forfaitaire : Pour 2024, elle s'élève à 1 914 381€ soit une diminution en valeur de 37 113€ par rapport à 2023 (-1,90%). Elle est calculée à partir de la dotation forfaitaire 2023 et intègre les deux parts suivantes :

- **la part dynamique de la population** avec une variation – 10 643 € (population DGF 2024 = 37 329 et population DGF 2023 = 37 427),

- **la part écrêtement** = - 26 470€ car la loi de finances 2024 avait réintégré la pratique de l'écrêtement de la dotation forfaitaire mais dans une moindre proportion qu'en 2022 où l'écrêtement se calculait en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale.

En €	CA 2023	Variation de la population + Habitants	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne nationale	CA 2024
Dotation forfaitaire	1 951 494	10 643	26 470	1 914 381

La dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Le changement de la pondération des critères de l'indice synthétique permettant le classement des communes éligibles à la DSU aboutit à mieux valoriser le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017 à 130 en 2024).

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour 2024, la dotation de solidarité urbaine s'élève à 3 714 907€ en progression de +10% par rapport à 2023. Cette progression s'explique par un abondement de l'enveloppe globale de 140 millions d'euros par le gouvernement mais aussi par le classement de la commune dans les 250 premières communes éligibles.

En €	DSU 2023	DSU majoration 2024	DSU 2023	Variation 24/23	Rang DSU 2023	Rang DSU 2024
Dotation de solidarité urbaine	3 377 275	337 632	3 714 907	10,00%	137	130

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le potentiel financier de la commune étant supérieur à celui de la strate, la ville d'Échirolles est sortie du dispositif de la Dotation Nationale de Péréquation en 2011. L'extinction de la DNP s'est faite par une perte lissée : 90% de 2011 en 2012, 75% de 2011 en 2013, 50% de 2011 en 2014 et sortie du dispositif en 2015. Puis la ville est redevenue éligible à la part principale pour le montant de 75 948€ : en effet le potentiel financier/habitant d'Echirolles en 2024 (1 452,98€) est redevenu légèrement inférieur au potentiel financier moyen/habitant majoré de 5 % (1 494,10€).

Dotation globale de fonctionnement en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987	2 276 330	2 237 352	2 109 870	1 939 185	1 951 494	1 914 381
Dotation de solidarité urbaine de droit commun	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 741	2 638 531	2 836 856	3 010 035	3 189 034	3 377 275	3 714 907
Total DGF	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	5 074 208	5 119 905	5 128 219	5 328 769	5 629 288
Évolution en %	-5,69%	-15,68%	-18,24%	-6,74%	0,10%	0,21%	3,24%	4,17%	1,06%	4,08%	9,77%
Dotation nationale de péréquation	163 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 948

2-2-2 Les compensations fiscales

Elles correspondent à des concours financiers versés aux collectivités territoriales pour les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur.

Compensations fiscales en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compensation taxe habitation DCTH	349 004	273 013	389 780	406 901	426 348	450 222	0	0	0	0
Compensation foncier bâti et non bâti DCFB	273 753	406 485	332 852	336 172	350 714	362 261	1 147 658	1 325 454	1 430 763	1 521 732
Compensation dotation unique DCTU	169 542	143 785	44 750	0	0	0	0	0	0	1
Total	792 299	823 283	767 382	743 073	777 062	812 483	1 147 658	1 325 454	1 430 763	1 521 733
Évolution en %	-16,58%	3,91%	-6,79%	-3,17%	4,57%	4,56%	41,25%	15,49%	7,95%	6,36%
Compensation TH versée à tort	88 507									

Les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers aux collectivités territoriales, certaines sont affectées d'un coefficient de minoration.

Pour 2024, les compensations fiscales s'élèvent à 1 521 732€ en progression globalement de 6,36% par rapport à 2023.

Les compensations fiscales en €	CA 2023	CA 2024				
		Bases exonérées	Taux	Compensat° avant minoration	Coefficient de minoration	CA 2024
Foncier bâti – Personnes de condition modeste	23 118	987 819	35,77 %	353 343	0,069697	24 627
Foncier bâti – Abattement 30 % contrat de ville	445 201	1 960 424	62,17 %	1 218 796	0,399680	487 128
Foncier bâti – Quartier prioritaire politique de la ville	4 639	0	53,76 %	0	0,263946	0
Foncier bâti – Exonération longue durée	87 967	2 374 687	62,17 %	1 476 343	0,069697	102 897
Foncier bâti – Abattement 50 % établissements industriels	869 571	1 589 789	57,04 %	906 816	0,000000	906 816
Foncier non bâti – Abattement 20 % terre agricole	269	447	86,40 %	386	0,683150	264
Total compensations fiscales	1 430 765					1 521 731

2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Un rappel de la Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Avant 2011, le FDPTP était alimenté par une part de taxe professionnelle constituée par des écrêtements sur les établissements dont les bases de TP par habitant de la commune d'implantation étaient supérieures à deux fois la moyenne nationale et par des prélèvements spécifiques aux EPCI à taxe professionnelle unique. Le FDPTP était réparti par les Conseils Départementaux avec pour objectif la réduction des écarts de richesse entre collectivités territoriales et leurs groupements.

Échirolles bénéficiait de 2 parts,

- une part pour communes dites « concernées ». Les communes dites « concernées » sont essentiellement celles accueillant au moins 10 salariés de l'établissement écrêté représentant avec leur famille au moins 1% de la population communale.
- une part pour communes dites « défavorisées ». Les communes dites « défavorisées » sont celles considérées comme telles par le Conseil Départemental au regard de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Depuis 2011, la part du FDPTP « communes concernées » est compensée par la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle DCRTP (recette non fiscale) et le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État. Le produit du FNGIR et du DCRTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP « communes concernées ».

La part du FDPTP « communes défavorisées » est alimentée par une dotation de l'État mais reste répartie par le Conseil Départemental. Cependant, la répartition intègre le potentiel fiscal 4 taxes, indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles depuis la suppression de la taxe professionnelle. Échirolles sort donc du dispositif par une perte lissée (- 20% chaque année de l'année N-1) du FDPTP « communes défavorisées »

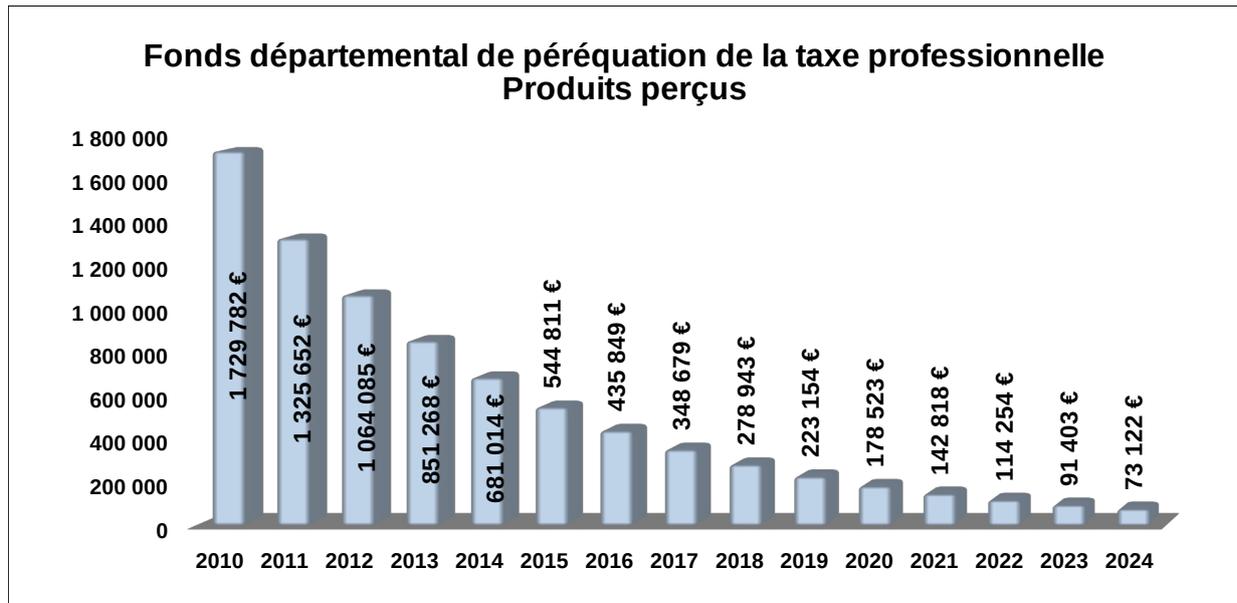
La loi de finances 2017 a été marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement dont : le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP).

Globalement pour 2024, les dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle baissent de 9,27% par rapport à 2023.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 378 220€.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523	142 818	114 254	91 403	73 122
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	245 164	245 164	245 164	245 164	244 901	245 088	245 088	245 088	245 088	245 088	245 088
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910	96 823	80 356	80 356	80 356	80 356	60 010
Total dotations	1 055 088	918 885	809 923	722 753	652 754	565 065	503 967	468 262	439 698	416 847	378 220
Évolution en %	-13,89%	-12,91%	-11,86%	-10,76%	-9,69%	-13,43%	-10,81%	-7,08%	-6,10%	-5,20%	-9,27%

La dotation la plus impactée reste le FDPTP qui depuis 2010 a diminué de 1 656 660€ passant de 1 729 782 € à 73 122 €.



2-2-4 Les dotations de la Métropole.

Les dotations de la Métropole sont composées de l'Attribution de Compensation de fonctionnement (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

L'attribution de compensation de fonctionnement qui s'élevait début 2015 à 15 105 355 € a fait l'objet d'ajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM du 23 décembre 2014. Les CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) successives depuis 2015 ont acté des baisses de l'attribution de compensation liées aux transferts de compétences. L'AC 2024 s'élève à 12 979 903 €.

Les compétences obligatoires et optionnelles transférées sont les suivantes : la voirie (déplacements et accessibilité), l'urbanisme, l'incendie, le développement économique, l'énergie, le logement, le foncier, l'environnement, la politique de la ville, les ouvrages d'art de voirie, la Gemapi, l'emploi / insertion et la bibliothèque numérique.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est figée depuis 2015 à 2 052 109 €. Elle se décompose désormais avec de nouveaux critères obligatoires (écart de revenu par habitant et insuffisance du potentiel financier) et des critères complémentaires (offre de logements locatifs sociaux, nombre d'allocataires du RSA, et effort fiscal des ménages au titre du foncier bâti) ainsi qu'un critère de modération des écarts (afin que le montant de la DSC ne varie pas l'année d'entrée en vigueur des nouveaux critères par rapport au résultat du dispositif antérieur). Faute de compromis, le montant de la DSC ne sera pas abondé d'ici la fin du mandat.

Globalement en 2024 les versements de la Métropole s'élèvent à 15 032 012 €.

2-3 Les subventions et participations

En 2024, les subventions de fonctionnement versées par les différents co-financeurs ont représenté 1 325 243€. Elles augmentent de 20 % par rapport à 2023 soit en valeur absolue + 224 365€.

Les principales subventions se décomposent comme suit :

- le fonds de soutien sur la réforme des rythmes scolaires pour 323 750€ dont la dotation complémentaire liée au classement DSU. Attention, ce fonds va progressivement disparaître d'ici la rentrée 2026.
- Des subventions pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement et le programme de réussite éducative pour un total 141 626€ ;
- Un fonds de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés pour un montant de 118 304€
- les financements des projets « Cité éducative » pour 40 379€, « destination Été » pour 28 000€ et « projets culture-jeunesse » pour 18 000€;
- Une participation de l'État pour les bataillons de la prévention d'un montant de 107 700€, pour mémoire la ville a subventionné à hauteur du même montant l'association APASE (voir page 29 du document) ;
- Les participations sur la politique jeunesse pour 121 097 dont 56 597€ de la CAF ;
- les participations aux actions menées dans le cadre de la politique culturelle pour 51 546€ ;
- le financement du salaire de la chargée de mission du programme national de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve pour 47 500€ ;
- Des participations de l'État pour le label « territoires d'engagement » de 75 145€,
- Le financement des postes « adulte relais » pour 35 968€, les chantiers jeunes pour 7 000 € et la GUP pour 7 000 €;
- Des participations de l'État dans le cadre des animations sportives de proximité pour 15 000€ ;
- Les dotations pour les titres sécurisés, le recensement et les élections pour 77 075€ ;

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subv. De Fonctionnement reçues	1 307 988	1 316 318	1 251 579	1 433 971	1 341 443	1 460 015	1 814 075	1 446 700	1 802 044	1 100 878	1 325 243
Evolution en %		0,64 %	-4,92 %	14,57 %	-6,45 %	8,84 %	24,25 %	-20,25 %	24,56 %	-38,91 %	20,38 %

2-4 Les recettes courantes de fonctionnement

Les recettes courantes représentent 4 948 726 € en forte hausse par rapport à 2023. Mais comme nous l'avons vu plus haut (page 8), des recettes exceptionnelles de gestion ont été perçues concernant des corrections de factures de notre fournisseur d'électricité pour les 2022 d'un montant global de 1 069 913€. De plus, un produit de cession de terrain (rue des 120 toises) à l'entreprise TECEM sous forme de clause à meilleure fortune pour 204 698€ a également été constaté sur ces comptes au lieu d'une cession classique en tant que recette d'investissement. Dès lors, hors recettes exceptionnelles, les recettes courantes de fonctionnement s'élèvent à 3 674 114€ soit +4,18 % par rapport à 2023.

Les recettes courantes de fonctionnement sont composées :

Des produits des services pour 2 622 206€, en augmentation de 4,6% par rapport à 2023 (2 517 371 €) soit en valeur absolue +104 835€. Parmi ces produits :

- les recettes d'exploitation (restauration municipale, entrées piscine,...) et les redevances (concessions cimetières, installations terrasses, ventes diverses) d'un montant de 1 862 934€ ont augmenté de +15% ou + 241 194€ comparativement aux produits perçus en 2023 (1 621 740€). L'essentiel de l'augmentation s'explique par une fréquentation plus importante de la piscine ainsi que des restaurants scolaires, à noter que les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas été augmentés.
- Parallèlement, les recettes liées aux remboursements de frais diminuent de 15 % essentiellement du fait qu'en 2023 de nouvelles conventions de gestion (notamment avec la

Métropole et le désherbage) avaient été mises en œuvre avec du rattrapage financier sur les antériorités. Pour l'année 2024, ces recettes s'établissent à un montant global de 759 271€.

Les autres produits de gestion représentent 2 326 520€, en très forte progression. Néanmoins comme évoqué plus haut, ces recettes hors recettes exceptionnelles s'élèvent à 1 051 908€ soit +4,2 % et 42 552€ en valeur absolue. Ils correspondent aux loyers perçus par la ville (le terrain Carrefour, le loyer Répac, le restaurant Mac Donald, les locations de salles,...).

Les recettes courantes en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des services	3 186 447									
Produits des services retraités des transferts Métropole en 2015	2 539 459	2 428 106	2 715 055	2 566 290	2 591 136	2 069 147	2 205 627	2 274 942	2 517 371	2 622 206
Évolution en %		-4,38%	11,82%	-5,48%	0,97%	-20,15%	6,60%	3,14%	10,66%	4,16%
Les autres produits de gestion	843 645	951 525	859 314	885 609	885 051	816 695	813 451	887 854	1 009 355	2 326 520
<i>Dont corrections factures EDF</i>										1 069 913
<i>Dont cession parcelle terrain TECEM</i>										204 698
<i>Dont autres</i>										1 051 908
Évolution en %	-8,13%	12,79%	-9,69%	3,06%	-0,06%	-7,72%	-0,40%	9,15%	13,68%	130,50%
Total Recettes courantes	4 030 092									
Évolution en %	2,70%									
Total recettes courantes retraitées des transferts Métropole	3 383 104	3 379 631	3 574 369	3 451 899	3 476 187	2 885 842	3 019 077	3 162 796	3 526 726	4 948 726
<i>Total recettes courantes retraitées des recettes exceptionnelles</i>										3 674 114
Évolution en %		-0,10%	5,76%	-3,43%	0,70%	-16,98%	4,62%	4,76%	11,51%	4,18%

2-5 Les atténuations de charges

Elles correspondent :

- aux remboursements des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie pour 110 593€.
- Aux financements par l'État des contrats aidés pour 59 207€.

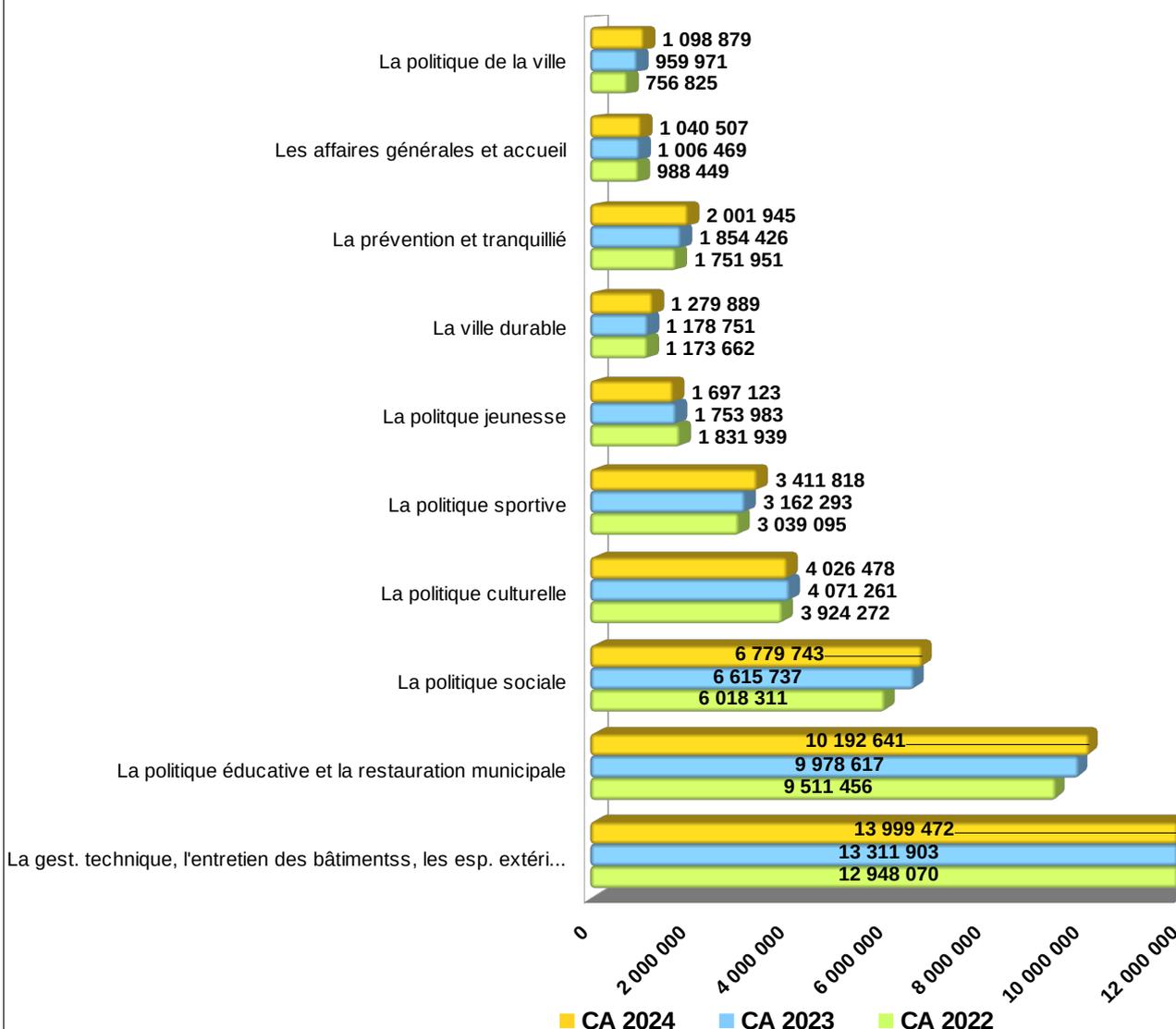
Les atténuations de charges en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement par assurance et/ou CPAM pour le personnel	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041	125 765	133 716	154 291	162 536	110 593
Financement des contrats aidés	0	0	0	0	0	0	71 287	88 401	80 316	59 207
Atténuations de charges	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041	125 765	205 003	242 692	242 852	169 800
Évolution	22,0%	-1,9%	-20,8%	-12,0%	-19,5%	4,8%	63,0%	18,4%	0,1%	-30,1%

3 – LES DÉPENSES DE GESTION

La réalisation du budget 2024 s’inscrit dans la stratégie financière de la majorité municipale qui a posé pour objectif de restaurer les équilibres financiers, d’améliorer les niveaux d’épargne et de poursuivre la diminution de l’endettement.

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes, les charges de personnel et les charges de transfert. Le graphique compare le compte administratif 2024 et le compte administratif 2023 ainsi que celui de 2022. Ainsi, Globalement, en 2024, l’ensemble des politiques publiques ont bénéficié de moyens supplémentaires. Les fonctions ressources ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,....

Les Dépenses de gestion de la section de fonctionnement par politique publique de CA à CA



En 2024, les dépenses de gestion s'élèvent globalement à 53 669 977 € en augmentation de 3,08 % par rapport à 2023. Comparées au BP 2024, elles ont été réalisées à hauteur de 96,64%. Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

En €	CA 2023	BP 2024	CA 2024	% Évolution de CA à CA
Charges courantes des services	9 491 725	10 261 000	9 726 260	2,47%
Charges de personnel	30 817 068	33 370 000	31 955 954	3,70%
Charges de transferts	11 758 238	11 900 000	11 987 668	1,95%
Atténuations de produits	470	3 000	95	-79,80%
Total dépenses de gestion	52 067 500	55 534 000	53 669 977	3,08%

3-1 Les charges courantes des services

Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 9 726 260€, en hausse de 2,47 % par rapport à 2023.

Comparées au BP 2024, elles ont été réalisées à hauteur de 94,79%.

Concernant le poste « fluides », on constate une augmentation comparativement à 2023 essentiellement concernant l'électricité et le chauffage urbain. Pour rappel, les difficultés d'exécution de ce marché en groupement de commande avec EDF avaient conduit à un rejet des factures émises par le prestataire ce qui a obligé la ville à estimer les consommations et les révisions des prix. Cette absence de visibilité a généré donc une surestimation de la facturation 2022 et des régularisations ultérieures. Ainsi, ces correctifs concernant 2022 par EDF ont été effectués à la ville en recette (voir page 8) sur cette année.

Les autres dépenses courantes ont progressé seulement de 0,27% par rapport à 2023 soit quasiment le même niveau ce qui permet de contenir l'évolution globale des charges courantes.

Les Charges Courantes En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses courantes hors fluideset DSP	5 842 172	5 594 967	5 700 183	5 659 732	5 428 895	5 220 835	4 766 676	5 511 293	6 285 909	6 302 703
Évolution	-5,41%	-4,23%	1,88%	-0,71%	-4,08%	-3,83%	-8,70%	15,62%	14,06%	0,27%
Fluides	2 111 261	2 110 163	2 110 909	2 142 952	2 105 660	2 204 286	2 190 208	2 749 547	2 655 412	3 037 689
Évolution	-6,73%	-0,05%	0,04%	1,52%	-1,74%	4,68%	-0,64%	25,54%	-3,42%	14,40%
Contrat DSP – Accueils périscolaires – Evade						723 188	729 721	746 739	550 404	385 869
Charges courantes hors transferts Métropole	7 953 433	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555	8 148 310	7 686 604	9 007 579	9 491 725	9 726 260
Évolution	-5,77%	-3,12%	1,38%	-0,11%	-3,44%	8,15%	-5,67%	17,19%	5,37%	2,47%
Transfert Métropole – Voirie...	84 599									
Transfert Métropole – Eau	1 215 726									
Total chapitre 011 – Charges courantes des services	9 253 758	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555	8 148 310	7 686 604	9 007 579	9 491 725	9 726 260

3-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 31 955 954€ en progression de 3,70 % par rapport à 2023. Comparées au BP 2024, elles ont été réalisées à hauteur de 95,76%.

Transfert de personnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel avant transferts	29 185 713	28 711 582	28 262 612	28 655 817	28 638 694	28 586 890	28 699 914	29 022 193	29 824 741	30 817 068	31 955 954
Évolution		-1,62%	-1,56%	1,39%	-0,06%	-0,18%	0,40%	1,12%	2,77%	3,33%	3,70%
Transfert Métropole Eau Voirie Économ	-389 326	-334 642	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Régularisation de charges sociales					79 900						
Charges de personnel retraitées des	28 907 187	28 376 940	28 262 612	28 655 817	28 718 594	28 586 890	28 699 914	29 022 193	29 824 741	30 817 068	31 955 954
Évolution		-1,83%	-0,40%	1,39%	0,22%	-0,46%	0,40%	1,12%	2,77%	3,33%	3,70%

**les données de 2014 et 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.*

Après plusieurs années de maîtrise de la masse salariale avec une évolution en dessous de 1,2 % par an, les charges de personnel ont évolué plus fortement depuis 2022 avec pour principale explication la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022 soit sur 6 mois. En 2023, une nouvelle revalorisation du point d'indice de 1,5 % sur 6 mois également et en 2024, une augmentation de 5 points d'indice majoré. Même si ces mesures sont de bonnes nouvelles pour le pouvoir d'achat des agents publics, elles ne sont aucunement compensées par l'État ce qui oblige les collectivités à les financer.

Les impacts significatifs des évolutions des charges de personnels sont énumérés dans le tableau ci-dessous :

Les charges de personnel en €	CA 2023	CA 2024
Les facteurs d'évolution		
Variations des ETP (+11,69)		541 440 €
Coût des 5 points d'indice		298 042 €
Impact du GVT estimé à 0,8 %		251 170 €
Revalorisation du point d'indice de 1,5 % (année pleine)		186 045 €
Evolution du hors paie		-137 811 €
Évolution		1 138 886 €
Charges de personnel	30 817 068 €	31 955 954 €
Évolution		3,70%

La ville est passée de 699,94 ETP en 2023 à 711,63 ETP en 2024.

Le tableau ci-dessous précise les évolutions d'ETP par catégories de postes toutes directions confondues.

En synthèse en ce qui concerne l'évolution des postes de permanents titulaires et permanents contractuels :

- La hausse constatée dans certaine direction s'explique par la création de nouveaux postes validée lors du BP 2024 pour répondre aux besoins renforcés. On constate également que l'occupation en 2024 de postes qui étaient vacants en 2023 a entraîné mécaniquement une augmentation de les ETP concernés.
- La baisse observée dans d'autres directions est liée à la suppression de postes dans le cadre de réorganisations de certaines directions et ou du gel ou non remplacement de certains postes en 2024 qui étaient pourtant partiellement ou totalement occupés en 2023. Les ETP des personnels titulaires diminuent également du fait de départs de certains agent-es permanents en retraite, en disponibilité ou par voie de mutation. Ces départs ont parfois généré en 2024 des postes vacants non remplacés compte tenu de leur caractère pénurique ou ont été remplacés par des permanents contractuels faute de candidats statutaires ...

En synthèse en ce qui concerne l'évolution des postes de remplacements et de renforts :

- La hausse de recours à ces postes dans certaines directions provient d'une augmentation des absences (maladie, maternité...) ou de besoins temporaires plus important nécessitant des moyens supplémentaires qui ont permis ainsi de garantir la continuité de service dans certains secteurs.
- La baisse constater dans certaines directions provient d'une adaptation aux niveaux réels de consommation de ces enveloppes constatés en 2023, ainsi que d'une demande en baisse de certaines directions souvent liée à une meilleur stabilité des effectifs (baisse de l'absentéisme).

Catégories de postes	ETP 2023	ETP 2024
Permanent titulaire	535,41	526,05
Permanent contractuel	60,67	74,00
Enveloppe de renfort	57,86	62,58
Enveloppe de remplacement	27,77	30,05
Autres (stagiaires, emplois aidés, PEC, Apprentis...)	15,59	16,26
Saisonniers d'été	2,63	2,69
Évolution		11,69
Charges de personnel	699,93	711,62
Évolution		1,67%

3-3 Les charges de transfert

Les charges de transfert s'élèvent à 11 987 668€ soit une hausse de 1,95% par rapport à 2023.

Les charges de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions aux opérateurs	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829	7 931 203	8 130 470	7 928 470	8 701 769	8 842 170
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 754 640	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239	1 523 372	1 495 606	1 526 565	1 500 162	1 502 671
Subventions au tissu associatif	1 508 532	1 411 393	1 272 505	1 081 428	1 068 785	1 165 837	1 095 445	1 129 537	1 058 856	1 063 659	1 171 558
Autres dépenses de transfert	523 789	516 376	531 655	539 125	452 483	451 291	486 278	513 392	512 230	492 649	471 269
Total charges de transfert	14 127 961	13 532 005	13 127 448	13 059 861	12 511 548	12 134 196	11 036 298	11 269 005	11 026 121	11 758 238	11 987 668
Évolution	8,01%	-4,22%	-2,99%	-0,51%	-4,20%	-3,02%	-9,05%	2,11%	-2,16%	6,64%	1,95%
Transfert Métropole Subventions Économie	9 536	13 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3-3-1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac, Le Tracé) ou a pris un engagement conventionnel dans le cadre de politiques publiques « sectorielles » (Evade). La subvention à la Mission locale sud Isère n'est plus versée depuis 2019 suite au transfert de la compétence emploi / insertion à la Métropole.

En 2024, ces subventions se sont élevées à 8 842 169 € soit une hausse de 1,61% par rapport à 2023 uniquement expliquée par l'augmentation de la subvention au CCAS, qui doit également faire face aux augmentations réglementaires imposées par l'État et non compensées.

Subventions aux opérateurs en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CCAS	7 070 000	6 756 430	6 607 875	6 722 775	6 445 927	6 295 927	6 219 603	6 013 603	5 763 603	6 359 600	6 500 000
EVADE	2 450 000	2 303 000	2 232 522	2 229 900	2 179 900	2 136 302	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 377 302	1 377 302
RéPAC	597 000	564 475	554 475	537 841	529 500	513 600	511 600	513 600	513 600	513 600	513 600
Le Tracé	0	0	0	0	0	0	0	403 267	451 267	451 267	451 267
Mission locale Sud Isère	224 000	210 560	210 560	204 245	197 945	0	0	0	0	0	0
Total Subventions aux opérateurs	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829	7 931 203	8 130 470	7 928 470	8 701 769	8 842 169

3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2024, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 502 671€ en très légère hausse de 0,17% par rapport à 2023.

Subventions aux syndicats intercommunaux en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
École de musique Jean Wiener – CRI	902 500	884 300	862 000	867 000	800 900	776 900	762 000	762 000	762 000	762 000	762 000
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques - SITPI	546 576	530 903	504 088	533 629	533 497	499 700	508 772	483 393	514 733	488 042	475 990
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise - SIRLYSAG	65 998	62 038	61 343	54 309	65 888	56 101	49 061	46 675	46 293	40 615	46 557
Les moulins de Villancourt	35 000	40 000	40 000	38 800	38 800	40 615	40 615	40 615	40 615	46 582	40 700
Association départementale Isère Drac Romanche - ADIDR	49 608	52 106	52 502	52 886	0	0	0	0	0	0	0
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football - SIRSEE	35 000	37 500	35 000	35 000	35 000	35 000	0	0	0	0	0
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	0	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923
Dispositif inter-bailleurs (tranquillité résidentielle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 500
Total participations intercommunales	1 634 681	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239	1 523 372	1 495 606	1 526 565	1 500 162	1 502 670

3-3-3 Les subventions au tissu associatif

Les subventions au tissu associatif hors subvention exceptionnelle versée à l'APASE pour les bataillons de la prévention (pour laquelle la ville a perçu une subvention de l'État d'un montant équivalent) s'élèvent à 1 063 858 € soit un montant quasi équivalent à 2023 témoignant ainsi de la politique de soutien aux associations.

Subventions au tissu associatif en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Comité social local	92 307	90 517	90 582	92 148	93 689	91 456	90 630	89 512	93 661	97 094
Vie associative et rel. internationales	98 614	76 361	71 835	73 515	76 228	20 198	59 231	59 639	67 558	55 530
Enseignement	64 294	63 220	56 591	64 467	65 302	65 554	66 435	66 032	65 707	65 402
Culture	235 050	151 966	42 774	27 769	47 056	42 637	101 417	38 777	35 207	37 371
Sports	711 974	672 434	614 262	580 500	658 790	645 706	580 904	592 100	592 100	615 445
Jeunesse + Prévention (dont subv. APASE en 2024)	231 529	239 975	250 094	222 136	215 079	218 310	218 335	193 613	191 443	280 912
Aide sociale	43 275	41 855	14 040	3 000	6 000	3 000	6 000	9 000	9 000	9 000
Environnement	2 350	2 075	2 250	4 350	2 824	8 584	6 585	8 683	8 982	9 304
Sécurité publique		900	900	900	870	0	0	0	0	0
Économie	14 536									
Aide Ukraine et Mayotte								1 500	0	1 500
Total des subventions au tissu associatif	1 493 929	1 339 303	1 143 328	1 068 785	1 165 837	1 095 445	1 129 537	1 058 856	1 063 659	1 171 558
Évolution	-5,87%	-10,35%	-14,63%	-6,52%	9,08%	-6,04%	3,11%	-6,26%	0,45%	10,14%

3-3-4 Les autres dépenses de transfert

Elles sont en baisse de 10,43 % par rapport à 2023. Elles sont constituées des indemnités, cotisations, frais de formation, versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 375 709€ et à des charges diverses (dont les admissions en non valeur et autres contributions) à hauteur de 65 560€ en baisse de 39% par rapport à 2023. A noter que suite à la décision de fermeture du bâtiment le Carrare pour risque imminent de danger, la ville a accompagné les locataires afin de les reloger temporairement pour une enveloppe de 30 000€.

Autres dépenses de transfert en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indemnités, cotisations et formation Élus	374 490	381 218	382 004	361 419	366 830	349 147	381 470	381 327	385 442	375 709
Secours (relogement des locataires du Carrare)										30 000
Charges diverses	72 886	83 639	95 221	91 064	84 461	137 131	131 922	130 903	107 207	65 560
Total des autres dépenses de transfert	447 376	464 857	477 225	452 483	451 291	486 278	513 392	512 230	492 649	441 269
Évolution	-1,63%	3,91%	2,66%	-5,18%	-0,26%	7,75%	5,58%	-0,23%	-3,82%	-10,43%

4 – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2024 prennent en compte les dépenses d'équipement et les dépenses financières.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2024	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2024	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	13 936 805	7 568 167	54,30%	4 400 794	85,88%
Dépenses financières	3 641 800	3 621 227	99,44%	0	99,44%
Autres dépenses réelles	150 943	81 576	54,04%	0	54,04%
Total des dépenses réelles d'investissement	17 729 548	11 270 969	63,57%	4 400 794	88,39%

Les dépenses d'équipement représentent 7 568 167€ et 11 968 961€ en intégrant les restes à réaliser 2024.

Les dépenses financières de 3 621 227€ correspondent au remboursement du capital de la dette pour 3 589 426,78€, une participation au capital de l'Agence France Locale (AFL) pour 31 300€ et à des cautions versés pour 500€

Les autres dépenses réelles de 81 576€ correspondent notamment à des remboursements de taxe d'aménagement ainsi que des travaux pour le compte de tiers.

4-1 Les dépenses d'équipement

Elles sont ventilées selon une classification qui permet d'identifier les moyens investis sur le patrimoine communal pour le maintien des actifs et les créations.

Les dépenses d'équipement réalisées au titre du maintien d'actif pour 5 442 302€ avec :

Des réhabilitations pour 4 407 237€ dont :

- Des réhabilitations de bâtiments dont : la poursuite du remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Jean Moulin pour 216 045€, la poursuite des travaux sur la toiture du gymnase Marcel David pour 1 007 189€, la réhabilitation de l'école J.P Marat pour 1 886 790€, des rénovations de salles de classe ...),
- Des réhabilitations sur les espaces publics dont la poursuite du programme « full led » pour l'éclairage public pour 248 732€, parcours de santé au sein du parc Maurice Thorez pour 107 599€, remplacement de luminaires, achats d'arbres et arbustes, réhabilitation des réseaux secs sur la commune, rénovation de sols souples, jeux extérieurs, fontaines...).

De la modernisation et mise en conformité pour 207 268€ dont :

- 163 398 € pour les améliorations thermiques. On peut citer le remplacement du système de chauffage de la primaire village 2 pour 76 017€, des travaux de ventilation et climatisation (CVC) de l'espace Prévert et divers,
- 43 869€ pour les mises aux normes (alarmes, ascenseurs, électriques, extincteurs, SSI...)

Des acquisitions renouvelées pour 827 797€ dont :

- 334 386€ pour le renouvellement du parc automobile à périmètre constant afin de se projeter sur l'objectif « 0 diesel »,
- 358 656€ pour le renouvellement des matériels, mobiliers,
- 134 754€ pour le numérique.

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2025 à hauteur de 2 535 717€.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2024	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2024	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Réhabilitations	7 008 527	4 407 237	62,9%	1 832 058	89,0%
Modernisation et mise en conformité	527 125	207 268	39,3%	235 574	84,0%
Acquisitions renouvelées	1 445 321	827 797	57,3%	468 086	89,7%
Maintien d'actif	8 980 973	5 442 302	60,6%	2 535 718	88,8%

Les dépenses réalisées au titres des créations pour 1 635 201€ avec :

Acquisitions nouvelles pour 195 048 € dont :

- 185 219€ pour le matériel et le mobilier
- 4 335 € pour le numérique.

Le développement du patrimoine et des espaces publics a mobilisé 1 440 153€ :

- Des travaux concernant des bâtiments dont 67 005€ dans le cadre de l'opération Karting, 73 787€ pour l'agrandissement du restaurant scolaire A.Delaune, des travaux de câblages « voix données images » VDI à hauteur de 50 554€,
- 34 775€ dans le cadre du plan énergie, air climat,
- 26 165€ pour l'installation de dispositifs de vidéoprotection,
- Des travaux sur les espaces publics dont 515 135€ pour l'aménagement de l'avenue des États généraux et cœur de quartier du NPNRU, 158 978€ pour notre participation dans le cadre des aménagements relatif à l'agrandissement de Grand'Place, 94 933€ dans le cadre des aménagements extérieurs au Centre des sciences, 35 827€ pour l'aménagement du site Pascal en faveur du tri sélectif, 32 096€ dans le cadre de l'opération Navis dont l'aménagement du square Garbil, des dépenses à hauteur de 5 760€ pour l'aménagement d'un corridor écologique secteur républicque.

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2025 à hauteur de 1 750 602€.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2024	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2024	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Acquisitions nouvelles	253 050	195 048	77,1%	46 799	95,6%
Développement du patrimoine et des espaces publics	4 088 197	1 440 153	35,2%	1 703 803	76,9%
Créations	4 341 247	1 635 201	37,7%	1 750 602	78,0%

Les autres dépenses d'équipement pour 480 321€ dont :

- L'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole pour 210 435 €
- Des aides dans le cadre de l'opération MurMur2 à la copropriété des Granges pour 189 089€
- Des travaux de sécurisation aux abords du bâtiment le Carrare pour 47 914€
- Un fonds de concours au club de rugby pour la réalisation de vestiaires féminins pour 30 333€

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2024 à hauteur de 113 971€

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2023	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2024	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Attribution de compensation d'investissement	210 435	210 435	100,0%	0	100,0%
Autres dépenses	485 471	269 886	55,6%	113 971	79,1%
Autres dépenses	695 906	480 321	69,0%	113 971	85,4%

Hors nouvelle classification, les réalisations des restes à réaliser 2023 reportés sur 2024 se sont élevés à 19 774€.

Parmi eux, des engagements non soldés constituant des restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2025 à hauteur de 504€.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2024	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2023	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Gros travaux	7 895	2 553	32,3%	504	38,7%
Acquisitions	11 879	7 790	65,6%	0	65,6%
Dépenses hors nouvelle classification	19 774	10 343	52,3%	504	54,9%

4-2 Le financement des investissements

Les dépenses d'investissement à couvrir s'élèvent à 11 270 970€ et sont composées des dépenses d'équipement et des dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette de 3 589 927€.

En €	CA 2024
Dépenses d'équipement	7 568 167
Dépenses financières - Remb. du capital de dette et cautions	3 621 227
Autres dépenses réelles	81 576
Total des dépenses réelles d'investissement (A)	11 270 970

Plan de financement des dépenses d'investissement

Les 11 270 970 € de dépenses d'investissement sont financés par l'épargne brute pour 7 933 486€, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 921 571€, les subventions co-financeurs pour 946 216€, le produit des cessions pour 24 921€, le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 pour 6 567 024€ (2 410 348€ + 4 156 676€) et le résultat d'investissement déficitaire pour -4 864 396 €.

La ville a mobilisé un emprunt de 1 000 000 € en 2024 et signé un autre emprunt d'un montant de 1 000 000€ qui reste mobilisable en tant que restes-à-réaliser en recettes d'investissement pour l'exercice 2025.

Les ressources (B) s'élèvent à 16 461 553 € et couvrent le reste à financer (A). La différence (C) de 5 190 584€ correspond au résultat de clôture de l'exercice 2024. Après reprise des restes à réaliser (D), le résultat global de clôture 2024 s'élève à 2 717 127€.

En €	CA 2024
Reste à financer (A)	11 270 969

Les ressources financières

Épargne brute	7 933 486
Dette récupérable Métropole	1 111 837
FCTVA et taxe d'aménagement	921 571
Subventions co-financeurs	946 216
Produit des cessions	24 921
Autres recettes financières (dont emprunt CACIB)	2 820 894
Emprunt	1 000 000
Le résultat de fonctionnement 2023	2 410 348
La reprise du résultat excédentaire 2023	4 156 676
Reprise du résultat d'investissement 2023	-4 864 396
Ressources financières (B)	16 461 553
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 (C=B-A)	5 190 584
RAR – Solde des Restes à réaliser 2024 (D)	-2 473 457
Résultat global de clôture après couverture des RAR (E=C-D)	2 717 127

Le détail des ressources financières :

L'Épargne brute pour 7 933 486€ : Elle est affectée en priorité à la couverture du capital de la dette (3 589 427€). la différence correspond à l'épargne nette, positive de 4 344 059€. Elle permet de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 58 %.

Le recours à un emprunt pour 1 000 000 € : cet emprunt a été mobilisé dans le cadre d'un emprunt souscrit fin 2023 auprès de la Banque Postale sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,93 % .

La Dette Récupérable Métropole : Elle correspond au remboursement de capital par la Métropole pour deux années soit un total de 1 111 837€ (596 003€ pour 2023 et 515 834€ pour 2024) au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie. Le capital restant dû s'élève au 31/12/2024 à 1 319 371€ et s'éteindra en 2029.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 921 571 € : calculé sur les dépenses d'investissement de 2022.

Les subventions d'investissement reçues des co-financeurs pour 946 216€ dont :

- L'État pour 431 230,57€ avec :
 - L'ANRU pour un acompte concernant les travaux d'aménagement des espaces publics de l'avenue des états généraux pour 196 287€ ;
 - L'ANRU avec l'acompte pour la réhabilitation thermique de l'école J.P Marat (100 225€) ;
 - Le fonds vert pour le plan de renouvellement de l'éclairage public en led (90 000€) ;
 - Le FIPD pour la phase 2 du plan de déploiement de la vidéoprotection (12 500€) ;
- La Métropole pour 245 894€ avec :
 - Le solde du FAST pour le verger participatif du parc Picasso pour 77 457€ ;
 - Le fonds de concours pour les aménagements favorisant le tri des déchets pour 73 272€ ;

- Des recettes dans le cadre du PUP Connexion Pôle gare pour 36 000€ ;
- Des recettes dans le cadre du PUP Klépierre (agrandissement Grand'Place) pour 30 706€ ;
- Des subventions pour les aménagements de voiries aux abords du Centre des Sciences (18 890€) et des travaux de rénovation énergétique du GS Langevin (9 569€) ;
- Le Département pour 221 412€ dont :
 - La dotation territoriale pour la tranche 3 de la réhabilitation de l'école J.P Marat pour 187 475€ ;
 - La dotation territoriale pour la tranche 2 des travaux de menuiseries extérieures du GS Jean Moulin pour 32 046€ ;
 - Une aide pour les parcours courses d'orient pour 1 891€ ;
- La Région pour 25 890€ dont :
 - La rénovation d'un accès mutualisé pour le terrain de foot pour 12 000€ ;
 - Une subvention pour le GUP de 11 885€ ;
 - dans le cadre de la convention Air Région Grenobloise pour l'acquisition de véhicules propres pour 2 015€.
- Autres subventions dont :
 - 6 000€ de bonus écologique pour des véhicules
 - 15 780,49€ pour les abris-vélos pour les écoles

Les cessions pour 24 921€ : il s'agit de cessions de véhicules et matériels pour 21 921€ et de la vente de 30 actions SPL Isère à la ville de Fontaine pour 3 000€.

Les autres immobilisations financières et remboursements : Il s'agit principalement du reversement des capitaux des emprunts CACIB pour 2 787 249€ qui avaient été remboursés temporairement fin 2023 et qui ont été rappelés courant 2024.

Le solde de la reprise des résultats 2023 pour 1 702 628€ globalement.

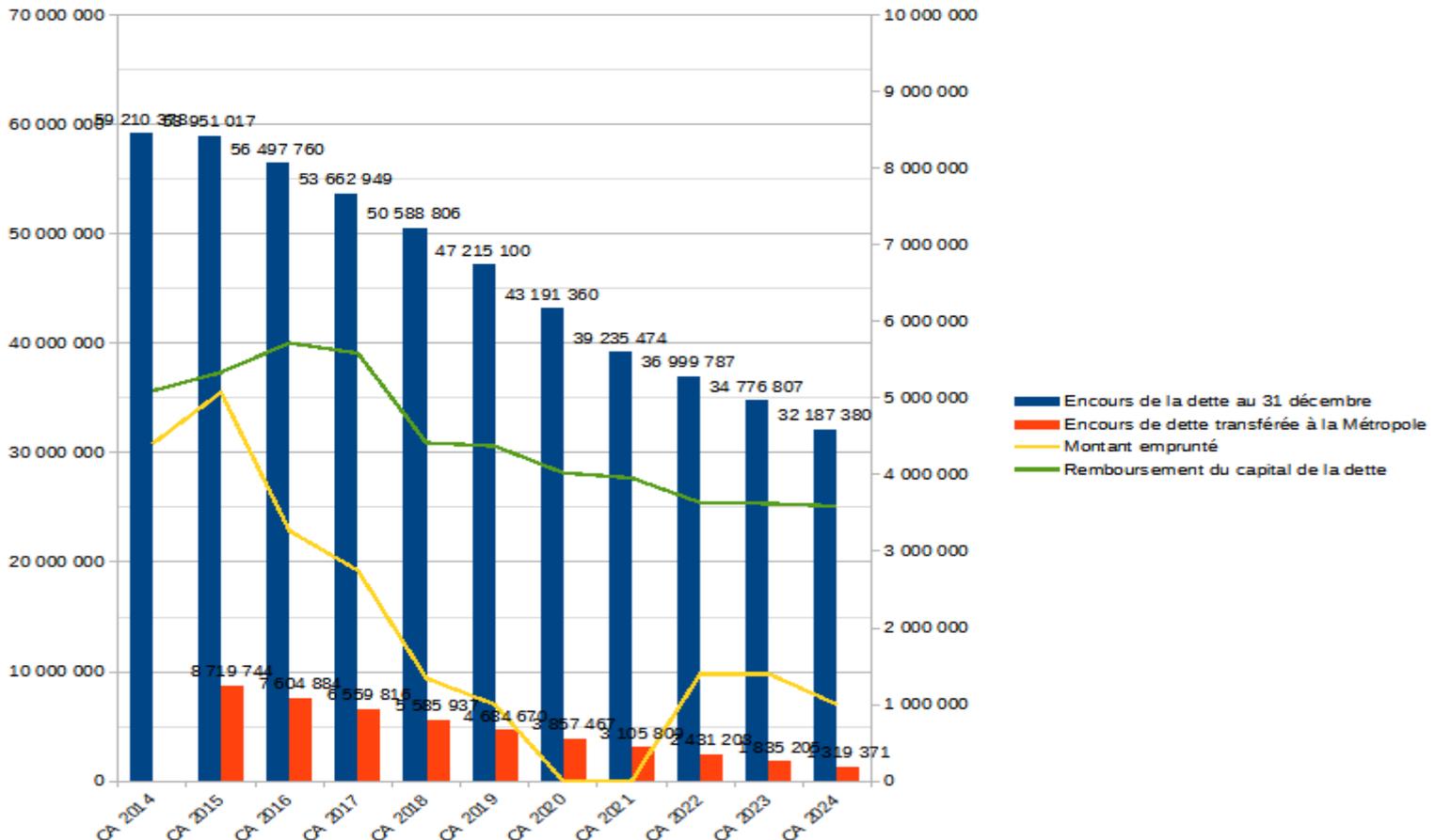
5 – L'ENDETTEMENT

La dette de la Ville d'Échirolles, au 31 décembre 2024, est composée de 37 contrats pour un encours de 32 187 379,96€. Il diminue de 7,45 % par rapport à 2023.

En tenant compte de la dette transférée à la Métropole, au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie, l'encours de dette est de 31 671 546 €.

En 2024, la ville s'est désendettée à hauteur de 2 589 427 €. Ce désendettement se constitue d'une part en dépense avec 3 589 427 € de remboursement du capital de dette et d'autre part en recette avec 1 000 000 € de recours à l'emprunt.

Depuis 2015, la ville d'Échirolles s'est désendettée de 26,7 M€.



5.1 L'encours de la dette et son évolution

5.1.1 La capacité de désendettement.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années, si la commune se situe en dessous de 7 ans, on considère être en zone verte ; entre 7 et 11 ans, en zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Le tableau ci-dessous retrace depuis 2014 l'évolution de l'encours de la dette et du ratio de capacité de désendettement.

La dégradation du ratio de capacité de désendettement a été forte en 2015. Elle était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 pénalisant considérablement la commune avec une perte de recettes de 5,1M€ depuis 2011.

A partir de 2016, une trajectoire du rétablissement financier de la commune est mise en place. Le travail de la majorité municipale est significatif et les indicateurs (épargne brute et capacité de

désendettement) s'améliorent chaque année.

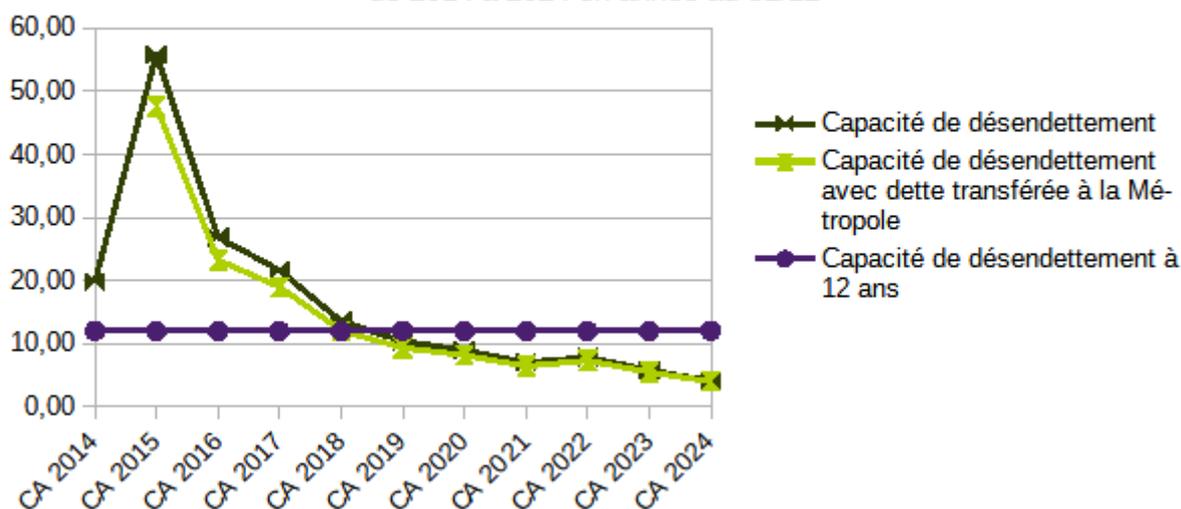
En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Montant emprunté	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	0	0	1 400 000	1 400 000	1 000 000
Remboursement du capital de la dette	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706	4 023 740	3 955 886	3 635 687	3 622 980	3 589 427
Encours de la dette au 31 décembre	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 806	47 215 100	43 191 360	39 235 474	36 999 787	34 776 807	32 187 380
Encours avec dette transférée à la Métropole		50 231 273	48 892 876	47 103 133	45 002 869	42 530 430	39 333 893	36 129 665	34 568 579	32 941 602	31 671 546
Évolution de l'encours	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 143	-3 373 706	-4 023 740	-3 955 886	-2 235 687	-2 222 980	-2 589 427
Épargne brute hors cessions	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775	4 817 266	5 599 618	4 717 074	5 990 179	7 933 486
Capacité de désendettement	19,81	55,80	26,88	21,62	13,56	10,38	8,97	7,01	7,84	5,81	4,06
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole		47,54	23,26	18,98	12,06	9,35	8,17	6,45	7,33	5,50	3,99

L'exercice 2024 confirme la stratégie financière mise en place par la majorité municipale. L'amélioration des niveaux d'épargne et le désendettement se poursuit tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants Échirollois.

Le compte administratif 2024 affiche une épargne brute à 7 933 486 € et une capacité de désendettement à 4,06 années sans avoir utilisé le levier fiscal.

Evolution de la capacité de désendettement

de 2014 à 2024 en année au 31/12

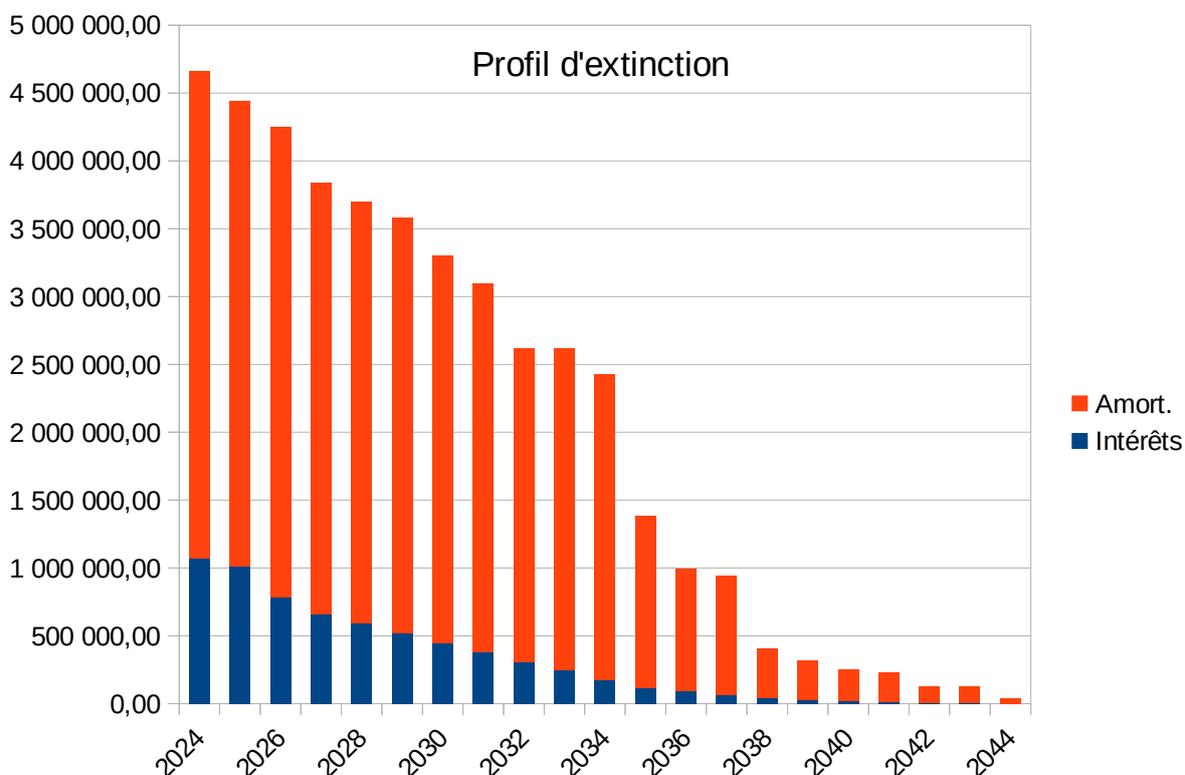
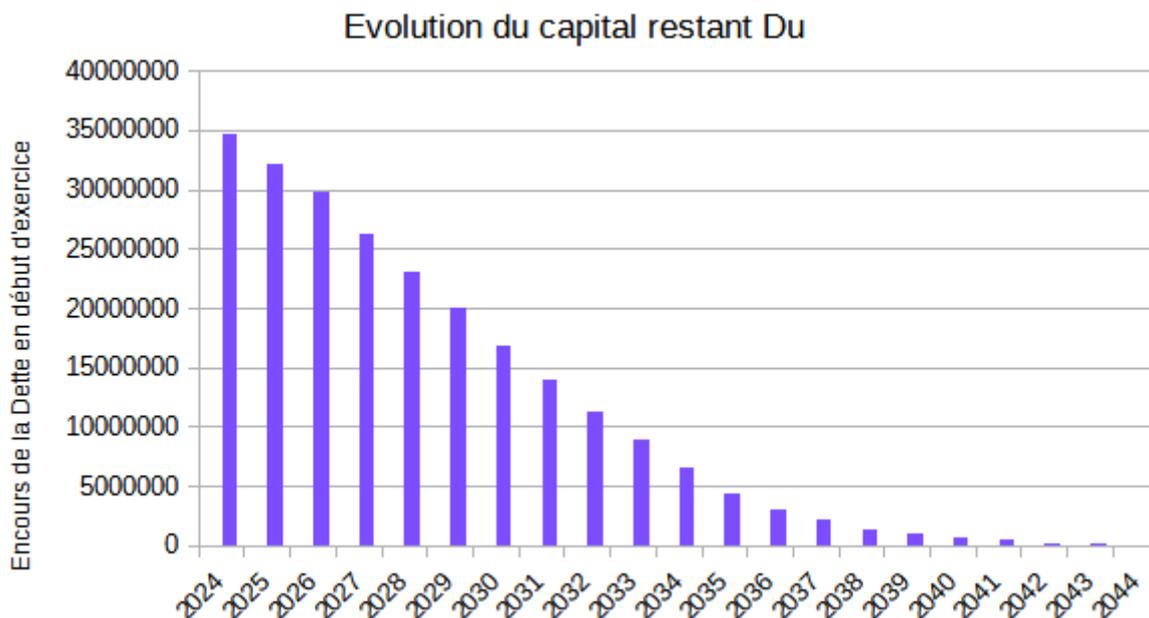


Une annuité en hausse du fait de l'augmentation des taux variable.

En 2024, l'annuité s'élevait à 4 663 311€ (contre 4 444 547 € en 2023) soit +4,9 %, dont : 1 073 384€ de charges financières (intérêts et frais) (contre 1 046 533€ en 2023) soit +2,6 % et 3 589 427€ de remboursement du capital (contre 3 622 980€ en 2023). L'augmentation de l'annuité est donc liée à la charge d'intérêt en 2024, conséquence de la hausse des taux.

5.1.2 Le profil d'extinction de la dette

La dette de la ville s'éteindra en 2044 avec une durée moyenne de 5 ans et 6 mois .
 Ce schéma permet de constater une extinction linéaire de la dette. Sans nouvel emprunt ni réaménagement, la Ville aura remboursé plus de la moitié de son encours en fin 2030.



5.1.3 Répartition de l'encours de dette par prêteur

La Ville travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local. Les principaux prêteurs sont :

- La Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 20,33 % de son encours.
- Le Crédit Agricole à hauteur de 19,46%,
- La Caisse d'Épargne Rhône Alpes à hauteur de 18,89 %,
- Le Crédit Foncier à hauteur de 15,20 %,
- La Société Générale à hauteur de 6,82 %,
- Autres financeurs (Banque Postale, Crédit Local de France, Crédit Mutuel, DEXIA CL) à hauteur de 19,3 %.

Au 31/12/2024 la diversification des prêteurs permet d'accroître l'indépendance de la Ville par rapport à chacun de ses partenaires. Sur les derniers exercices, la ville a souscrit un emprunt à taux fixe de 3,27 % de 1 400 000 € auprès d'un nouveau partenaire, le Crédit Mutuel. Le 4 décembre 2023 un emprunt de 1 000 000€ avec phase de mobilisation de six mois à un taux fixe 3,93 % auprès de la Banque Postale, et en décembre 2024 un prêt de 1 000 000€ auprès de l'AFL.

Le rétablissement des finances de la ville des dernières années a ainsi permis de disposer de plusieurs offres bancaires.

Synthèse sur l'évolution de la dette de la Ville entre 2023 et 2024.

Année	31/12/23	31/12/24	Evolution
Encours de la dette	34 776 807 €	32 187 380 €	-7,45 %
Taux moyen	2,91 %	3,14 %	0,23 %
Durée de vie moyenne	5ans et 1 mois	5ans et 7 mois	

5.1.4 La structure de la dette.

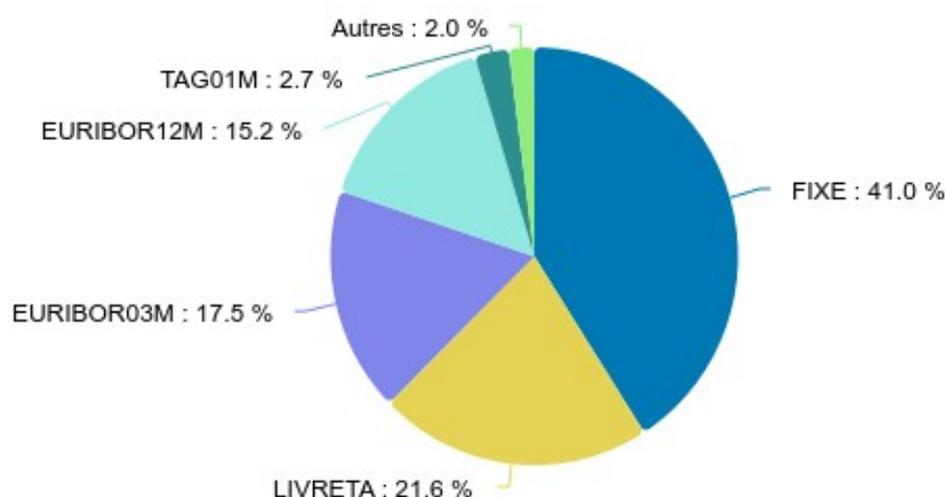
La répartition est de 59,03% pour les contrats à taux variables (dont livret A) et 40,97% pour les taux fixes.

La situation des marchés financiers a connu une période haussière. Les Taux Variables et les Taux Fixes sont assez haut avec désormais une forte rareté pour obtenir des financements et notamment à taux fixe.

La part de taux variable 37,4 % hors Livret A, a accentué l'augmentation de la charge d'intérêts compte tenu de la forte hausse des taux en 2023. Il est donc financièrement opportun de mettre en œuvre les démarches permettant de trouver des compensations aux frais financiers. (Ouverture de comptes à termes, remboursement anticipés temporaires)

INDEX	NBRE	ENCOURS AU 31/12/24	%
FIXE	18	13 187 169	40,97 %
LIVRET A	8	6 964 776	21,64 %
VARIABLES	11	12 035 434	37,39 %
TOTAL	37	32 187 380	100,00 %

Répartition de l'encours par Index



5.2 Les opérations de gestion de dette durant l'année 2024

5.2.1 Les placements de trésorerie

Dans le cadre de ses opérations d'investissement, la ville d'échirolles a contracté plusieurs prêts auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (la CACIB). Ces contrats disposent de la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé temporaire, financé par la CACIB à hauteur de l'ESTER+0,08%.

Compte tenu du niveau élevé de trésorerie de la ville et des conditions de financement constatées sur ces contrats, il est apparu judicieux de profiter de cette possibilité de procéder à des remboursements anticipés temporaires pour compenser la charge d'intérêt de la dette pour 2024, nous avons remboursé depuis le 28/12/2023 de manière anticipée et provisoire les tirages listés ci-dessous.

Malgré la baisse significative des taux à court terme fin d'année 2024 et le retraitage des contrats au 9 décembre, le remboursement temporaire de ces prêts aura permis de diminuer la charge financière de **95,2K€** au cours de l'année 2024, tout en maintenant l'amortissement du capital prévu au contrat.

enveloppe	Contrat	Capital remboursé au 28/12/23	Encours CRD au 4/12/24	Gain réalisé	%
2144#016	395	1 871 893,68	1 832 850,23	64 449,28	3,44 %
2144#013	397	615 811,15	615 811,15	21 419,44	3,48 %
639#004	425	58 683,56	45 106,68	7 483,43	3,11 %
639#003	368	240 860,40	185 277,27	1 833,87	3,13 %
		2 787 248,79	2 679 045,33	95 186,02	3,42 %

5.2.2 Les remboursements anticipés temporaires

L'aliénation d'un élément du patrimoine, biens mobiliers ou immobiliers relevant du domaine privé des collectivités, ouvre la possibilité de placer les fonds sur un compte à terme rémunéré pour une durée de 1 à 12 mois dans l'attente de leur réemploi.

Cette formule, à court terme, tenue dans les écritures de l'Etat, est un produit simple et sans risque, à taux fixe, qui ne permet pas le retrait partiel.

La ville d'Échirolles après déclassement de la parcelle AT 112, par délibération 20231106_21 du 6 novembre 2023, a cédé définitivement pour un montant de 891 060€, en date du 4 décembre 2023, un élément du patrimoine correspondant à la MDH des Écureuils,

La ville a procédé à la souscription de placement de trésorerie pour une durée de trois mois, sur des comptes à terme successifs, ouverts auprès de l'État (Trésor Public), avec le capital 891 000€ garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales du moment.

La trésorerie de la ville a permis d'ouvrir 4 comptes à terme successifs pour placer les fonds liés à cette cession.

CAT 2024	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TOTAL
Montant du Placement	891 000 €	891 000 €	891 000 €	891 000 €	891 000 €
Taux du CAT %	3,74 %	3,80 %	3,68 %	3,43 %	
Intérêts / trimestre	8 330,85	8 464,50	8 197,20	7 640,33	32 632,88
Rapport du placement					3,66 %

Compte tenu du taux de l'€ster en baisse cette fin d'année, le gain total sur l'année a été de **32,6 K€ soit 3,66 % du montant placé.** (recettes de fonctionnement inscrites au compte 7688).

5.2.3 Bilan de la gestion active de dette

L'utilisation de la hausse des taux d'intérêt, par la gestion active de la trésorerie sur l'année 2024, aura permis de réaliser un gain de :

32,6K€ d'intérêt par placement en CAT (compte à terme) +

95,2K€ de réduction de charge financière en RAT (Remboursement anticipé temporaire)

soit plus de **127 K€** au 31/12/24

et de conserver une réserve de **3 570K€** (2679 +891) disponible sous 5 jours, pour faire face aux besoins de trésorerie éventuels, sans recourir à l'emprunt.

5.3 La classification des risques

L'intégralité de l'encours de la dette de la ville est classé en 1-A (produits non structurés – sans risque) dans la charte Gissler

